



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 16 décembre 2005
N° CERTA-2005-AVI-491

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité de Trend Micro ServerProtect

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2005-AVI-491>

Gestion du document

Référence	CERTA-2005-AVI-491
Titre	Vulnérabilité de Trend Micro ServerProtect
Date de la première version	16 décembre 2005
Date de la dernière version	–
Source(s)	Avis iDefense 12.14.05
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

- déni de service ;

2 Systèmes affectés

- Trend Micro ServerProtect for Windows Management Console 5.58 ;
- Trend Micro Damage Cleanup Server 1.1.
- d'autres versions sont peut être affectées.

3 Résumé

4 Description

Une vulnérabilité du *daemon* Trend Micro Inc's ServerProtect EarthAgent conduit permet à un individu mal intentionné distant de confectionner astucieusement un seul paquet IP et d'envoyer ce paquet à destination du port 5005/TCP. Cette attaque à pour conséquence de consommer toute la puissance CPU disponible. Chaque attaque provoquant une fuite de mémoire, des attaques répétées ont pour effet de provoquer un autre déni de service lorsque toute la mémoire est consommée : l'arrêt brutal du système d'exploitation.

5 Contournement provisoire

Vérifier que le pare-feu filtre le port 5005/TCP.

6 Solution

Le vendeur fournit un correctif pour cette vulnérabilité. Le correctif est identifié de la façon suivante :
SPNT5.59_Hotfix1137.zip

7 Documentation

- avis iDefense :
<http://www.iddefense.com/application/poi/display?id=356&type=vulnerabilities>
- avis Trend Micro :
<http://kb.trendmicro.com/solutions/search/main/search/solutionDetail.asp?solutionID=25254>

Gestion détaillée du document

16 décembre 2005 version initiale.